

**Université du Québec à Montréal**  
**Département de science politique**  
**Hiver 2026**  
**Pol 1110 - Gr 40**

**Horaire :** mardi 9h30-12h30

**Local :** R 2630

**Professeur :** Lawrence Olivier

**Bureau :** R3380

**Disponibilité :** discutée lors du premier cours

**Descripteur**

**Descripteur :**

Les principales inflexions de la pensée politique contemporaine depuis le XXI<sup>ème</sup> siècle. On traitera, par exemple, des développements du libéralisme et du socialisme, des redéfinitions du conservatisme, du féminisme, de la théorie démocratique, des remises en cause du politique.

**Cours :** Après une introduction théorique sur la pensée politique contemporaine, le cours est organisé autour de conférences sur des sujets de la pensée contemporaine. Plusieurs conférenciers-ères présenteront un exposé, suivi de questions et échanges avec les étudiantes-s. Pour chaque conférence, un texte à lire sera proposé. Ces textes sont importants, ils vont constituer la matière première pour les travaux courts.

**Séance**

13 janvier

**Introduction**

Pensée politique contemporaine  
Que signifie pensée politique ?  
Pensée et idées politique  
Système de pensée

Référence : Michel Foucault, *L'ordre du discours*, Gallimard, 1970.

Que veut dire contemporaine ?  
Période historique  
Problématisation du politique

20 janvier

Introduction

Sujet

27 janvier

Conférencière : Sarah Guilbault

**Sujet : Éducation démocratie et société**

Texte à lire :

3 février

Conférencier :

Texte :

10 février

Conférencier Abdul Hadi Qadari

Sujet

Travail : Remise du premier travail court

17 février

**Conférencier** : Remy Grenier

**Sujet** : Hiérarchisation des drogues et décriminalisation

**Texte** :

Travail : 1<sup>er</sup> problème de pensée politique

24 février

Conférencière : Salomé Hérault-Ardouin

Sujet : art et politique

3mars semaine de relâche

10 mars

Conférencier : Francis Therrien

Sujet : L'enfantisme

Texte :

Travail : Remise du deuxième travail court

17 mars

Travail en classe

24 mars

Conférencier À venir

Sujet

Travail : 2<sup>e</sup> problème de pensée politique

31 mars

Conférencier : À venir

Sujet

7 avril : Exposés

Évaluation des enseignements

14 avril : Exposés

21 avril : dernier cours :

Exposés

Travail : Remise du troisième travail court

### **Évaluations :**

1. Problèmes à résoudre (2) ; 20%

Il s'agit d'une question portant sur la pensée politique à laquelle vous devez répondre de la manière suivante : a. donnez votre réponse; b. identifiez une autrice-teur qui défend la même position que vous en utilisant un de ses arguments; c. monter la limite de cet argument.

2. Travaux courts (3) : 30%

Suite à la conférence et à la lecture du texte proposé, vous devez utiliser, une idée, une notion présentée dans la conférence et essayez de l'appliquer dans un exemple concret de la vie quotidienne

3. Présentation orale 20%  
Faire une présentation orale sur un des thèmes traités en classe  
15 minutes  
Vous présentez à votre manière le sujet  
Cette présentation peut prendre plusieurs formes  
Vidéo, extrait de film, texte, dialogue entre deux autrice-teurs ou personnage fictif, etc.
4. Travail en classe 15%
  - i. Ce travail en équipe porte sur un débat important en pensée politique
5. Participation 15 %

**Critères d'évaluation :**

**Critères de correction :**

**Rigueur:** Poser clairement votre convention d'autrice-eur : ce que voulez faire, comment vous allez le faire (démarche), respect de sa convention, organisation et justification de sa démarche. Correction de la langue écrite. Utilisation de procédés rhétoriques pour étayer son argumentaire.

**Maitrise :** compréhension des notions utilisées, cohérence entre l'usage qui en est fait dans le travail et la définition donnée ; lien entre les parties de votre démarche, compréhension des données recueillies (leur signification), établir des relations entre les données, lien entre les résultats et la proposition de recherche, compréhension des thèses des autrice-eurs citées, des approches, cadre d'analyse cités et utilisés. Maitrise du langage technique de la science politique.

**Critique :** faire état des faiblesses, des problèmes posés par les notions, les approches, les cadres d'analyse cités et utilisés. Capacité à mettre en relation critique des autrices-eurs. Développer un regard critique sur sa démarche et ses positions. Être en mesure de faire une autoévaluation critique de son travail (cette partie sera expliquée au cours). Mettre en oeuvre différents niveaux de jugement critique : épistémologique, politique, esthétique, etc.

**Grille de pondération des notes**

La grille pondération des notes pour le cours Pol 1110. Elle diffère légèrement de celle du

département de science politique.

A+ = 90%	B+ = 78%	C+ = 66%	D + = 54%
A = 86%	B = 74 %	C = 62%	D : = 50%
A- = 82 %	B- = 70%	C- = 58%	E + = - 50%

## Consignes pour les travaux

### FORME pour le dépôt en ligne

Dépôt en ligne : La remise des travaux se fait **obligatoirement** sur Moodle UQAM aux dates indiquées dans l'entente d'évaluation.

Voir [le Guide méthodologique Paolo-Freire pour les normes de mise en page.](#)

**Police** : Times New Roman

**Format** : les documents doivent remis en **format Word**

**Interligne** : 1,5 pour le corps du texte, simple pour les notes de bas de page, les citations en retrait et pour la bibliographie.

**Alignement** : justifié (aligné à droite et à gauche).

**Marges** : 2,5 cm de chaque côté

**Pagination** : en haut à droite (sauf pour la page titre sans ponctuation).

**Page titre** : Tout travail doit débuter avec une page titre contenant « Université du Québec à Montréal » centré en haut; le titre du travail centré et en majuscules; la nature du travail centrée et en majuscules; « Présenté à l'Université du Québec à Montréal comme exigence du cours POL4221, groupe-20 à Lawrence Olivier PAR » le nom de l'étudiante, centré en majuscules; département de science politique en bas centré.

**Longueur du travail** : Selon les consignes disponibles dans moodle UQAM.

**Référencement** : APA 7<sup>e</sup> édition ou selon le guide Paolo Freire

### **Politique n° 16 contre le harcèlement sexuel**

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique n° 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

**Pour plus d'information :**

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique\\_no\\_16.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_16.pdf)

**Pour obtenir du soutien :**

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

514 987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : [harcelement.uqam.ca](http://harcelement.uqam.ca)

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514 987-0348

[calacs@uqam.ca](mailto:calacs@uqam.ca)

[trevepouelles.org](http://trevepouelles.org)

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) :

514 987-3185

Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité :  
**514 987-3131**

## **Les procédures à suivre en cas d'absence :**

Pour une absence de cinq jours moins, aucun billet médical n'est requis lorsque :

- Une évaluation était prévue ;
- La présence compte dans l'évaluation.

Dans ces cas, l'étudiant-e doit remplir et transmettre le [formulaire](#) de déclaration d'absence à l'enseignant-e dans les cinq jours ouvrables.

Si ces conditions ne s'appliquent pas, aucune déclaration n'est exigée, mais le rattrapage demeure obligatoire.

Un billet médical est requis pour toute absence de plus de cinq jours lorsqu'une reprise ou une prolongation est demandée.

# CENTRE PAULO FREIRE

CENTRE DE RESSOURCES  
ET DE MONITORAT POUR  
LES ÉTUDIANT.E.S EN  
SCIENCE POLITIQUE

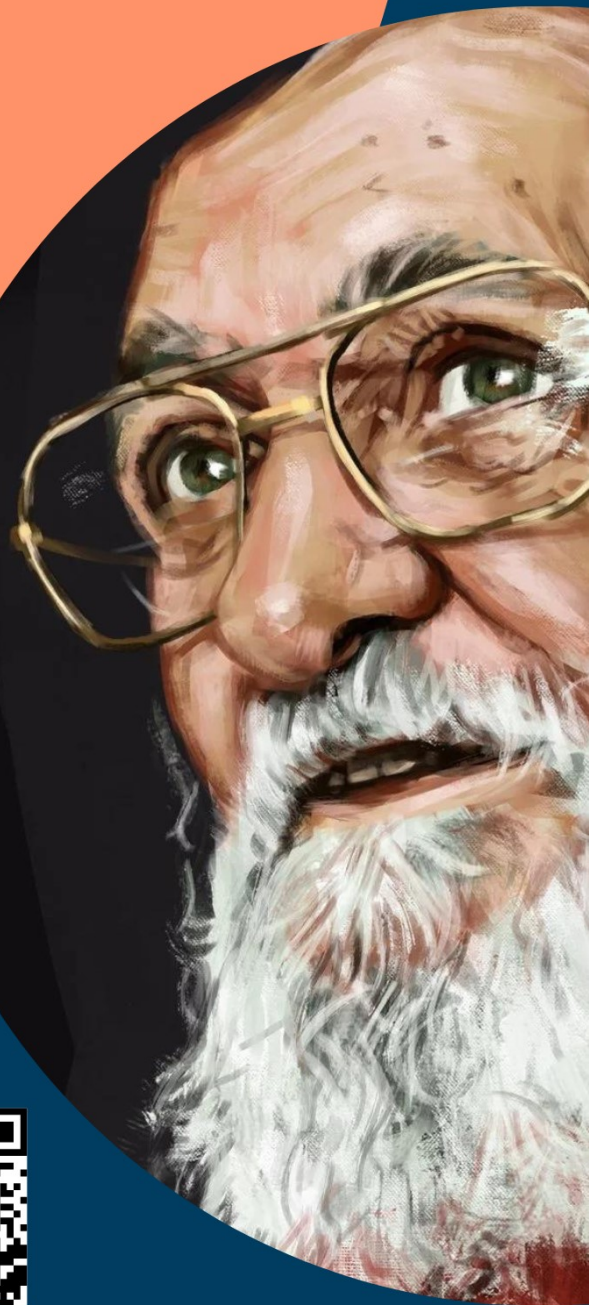
---

LOCAL R-3485

---

DU LUNDI AU JEUDI:  
DE 11H À 16H

Facebook: Centre Paulo-Freire  
Instagram: Centrepaulo  
Youtube: Centre Paulo Freire



## ENTENTE D'ÉVALUATION

### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50 %). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations ;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

### 6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

## ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique N° 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

## CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

**Pour les étudiant.e.s** de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels ;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail ;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux ;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-nous voir au R-3485 !

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au [politique.cdp.fspd@uqam.ca](mailto:politique.cdp.fspd@uqam.ca)

**Aimez notre page Facebook :** [Centre de développement professionnel – FSPD UQAM](#)

## SOUTIEN À LA RÉUSSITE

Afin d'enrichir votre expérience étudiante, l'UQAM offre plusieurs services et ressources pour assurer un milieu de vie et d'étude sain, sécuritaire et bienveillant.

<b>Soutien à la persévérance, à la réussite et au bien-être</b> De nombreux services de soutien sont offerts pour améliorer la qualité de votre vie universitaire et soutenir votre persévérance et votre réussite.	
Ensemble des services offerts	<a href="https://portailudiant.uqam.ca/services/">https://portailudiant.uqam.ca/services/</a>
Gagner du temps et réaliser de meilleurs travaux	<a href="https://infosphere.uqam.ca/">https://infosphere.uqam.ca/</a>
Politique no 12 relative à la parentalité et à la proche aidance pour les personnes étudiantes	<a href="https://instances.uqam.ca/politiques/">https://instances.uqam.ca/politiques/</a>
Politique no 21 sur la santé mentale étudiante	
Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap	

<b>Intégrité académique</b> L'intégrité académique fait partie des valeurs fondamentales de l'UQAM qui a adopté un principe de tolérance zéro.	
<b>Site du Règlement 18 de l'UQAM</b>	<a href="https://r18.uqam.ca/etre-en-infraction.html">https://r18.uqam.ca/etre-en-infraction.html</a>

<b>Une université exempte de harcèlement et de violences à caractère sexuel</b> L'Université reconnaît à toutes personnes membres de la communauté universitaire le droit fondamental à un milieu de travail et d'études exempt de toutes formes de sexisme, de violences à caractère sexuel et de harcèlement.	
<b>Sexisme et violences à caractère sexuel</b>	<a href="https://harcelement.uqam.ca/le-bureau/politique-no-16-visant-a-prevenir-et-a-combattre-le-sexisme-et-les-violences-a-caractere-sexuel/">https://harcelement.uqam.ca/le-bureau/politique-no-16-visant-a-prevenir-et-a-combattre-le-sexisme-et-les-violences-a-caractere-sexuel/</a>
<b>Harcèlement</b>	<a href="https://harcelement.uqam.ca/le-bureau/politique-no-42-sur-le-respect-des-personnes-la-prevention-et-l'intervention-en-matiere-de-harcelement/">https://harcelement.uqam.ca/le-bureau/politique-no-42-sur-le-respect-des-personnes-la-prevention-et-l'intervention-en-matiere-de-harcelement/</a>

<b>Respect de la liberté académique universitaire</b> Les membres de la communauté universitaire doivent pouvoir exercer leurs activités sans contrainte doctrinale, idéologique ou morale, autant en enseignement, en recherche et en création que dans le cadre de services aux collectivités.	
<b>Liberté académique universitaire</b>	<a href="https://portailudiant.uqam.ca/liberte-academique/">https://portailudiant.uqam.ca/liberte-academique/</a>